



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/30
17 décembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES
SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION
OU D'EMPRISONNEMENT

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1996/30 du 29 août 1996, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a remercié M. Leandro Despouy, Rapporteur spécial sur la question des droits de l'homme et des états d'exception, pour son neuvième rapport annuel qui, une fois actualisé, serait soumis à la Commission des droits de l'homme pour examen lors de sa cinquante-troisième session.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général transmet à la Commission des droits de l'homme le neuvième rapport annuel et la liste actualisée des Etats qui, depuis le 1er janvier 1985, ont proclamé ou abrogé un état d'exception, établis par le Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1996/19 et Corr.1 et Add.1).
